Cofinancé par l'Union européenne

FAMI Fonds Asile, Migration et Intégration
Union européenne
l'Europe se mobilise

Yvelines
Le Département

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INTÉGRATION RÉUSSIE DES MNA : PROJET D'ACCUEIL INNOVANT (AGIR MNA PAI)

01/01/2019
31/12/2021

Soutien du Fonds Asile Migration Intégration : 2 215 584,80€ (50% du coût total éligible)
dossier en cours de solde

Yvelines

Depuis 2014, le territoire départemental connait une arrivée progressive et massive de mineurs d'origines étrangères (hors UE), qui sont pris en charge dans le dispositif Aide sociale à l'enfance (ASE).
Le Département des Yvelines a décidé d'**expérimenter un nouveau mode d'accueil et de prise en charge globale, adapté au public des mineurs non accompagnés (MNA).**
Le caractère innovant de ce projet réside dans la volonté d'offrir à ces jeunes les conditions de réussite d'une **insertion sociale et professionnelle**, ainsi qu'un **accompagnement adapté** à leurs besoins spécifiques (alphabétisation, mise à niveau scolaire, régularisation de leur situation administrative, etc.).
L'objectif de cette prise en charge repose sur une préparation à l'autonomie des jeunes pour une sortie stabilisée de l'ASE à leur majorité (indicateurs sur les orientations en Foyer de Jeunes Travailleurs, l'obtention du titre de séjour et d'une formation qualifiante).
Le flux des entrées étant important sur le territoire, la capacité d'accueil a atteint ses limites et nécessite d'être élargie.

Public visé : les MNA, filles ou garçons, âgés de 15 à 18 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'assistance éducative ou d'une tutelle.

2 objectifs :

- Garantir un accueil et une prise en charge des MNA adaptés et cohérents dans un cadre partenarial et leur offrir un accompagnement vers une autonomie stabilisée dans les dispositifs de droit commun, tout en maîtrisant les coûts.
- Créer une ou des structure(s) d'accueil et d'accompagnement pour les MNA qui relèvent de la compétence du Département des Yvelines dans le cadre de la protection de l'enfance.

Principales actions : Un accueil en appartements éducatifs répartis sur tout le territoire départemental avec une capacité pour chaque hébergement comprise entre 1 et 6 places, et/ou une ou plusieurs structure(s) d'accueil de type collectif.

Le projet tient compte d'un juste équilibre entre ces deux composantes :

- être un lieu de vie, préservant à la fois la sérénité, l'intimité et la convivialité nécessaires au maintien du lien social,
- être un lieu adapté à l'accompagnement des mineurs, conciliant liberté et sécurité pour chacun.

Sa mission principale consistera à renforcer l'autonomie des jeunes sur les volets suivants :

- l'insertion socioprofessionnelle, en lien avec les services et structures habilités,
- l'apprentissage de la langue française, l'écriture et la lecture, et des prérequis à l'apprentissage soit en intra-muros et/ou en lien avec l'Éducation nationale ou tout autre partenaire,
- la santé en lien avec les services de soins,
- l'accompagnement à la demande de premier titre de séjour ou à un projet de retour au pays.

Résultats : Le projet a permis d'élargir l'offre d'accueil du dispositif de 100 places et d'accompagner au total 127 jeunes MNA.